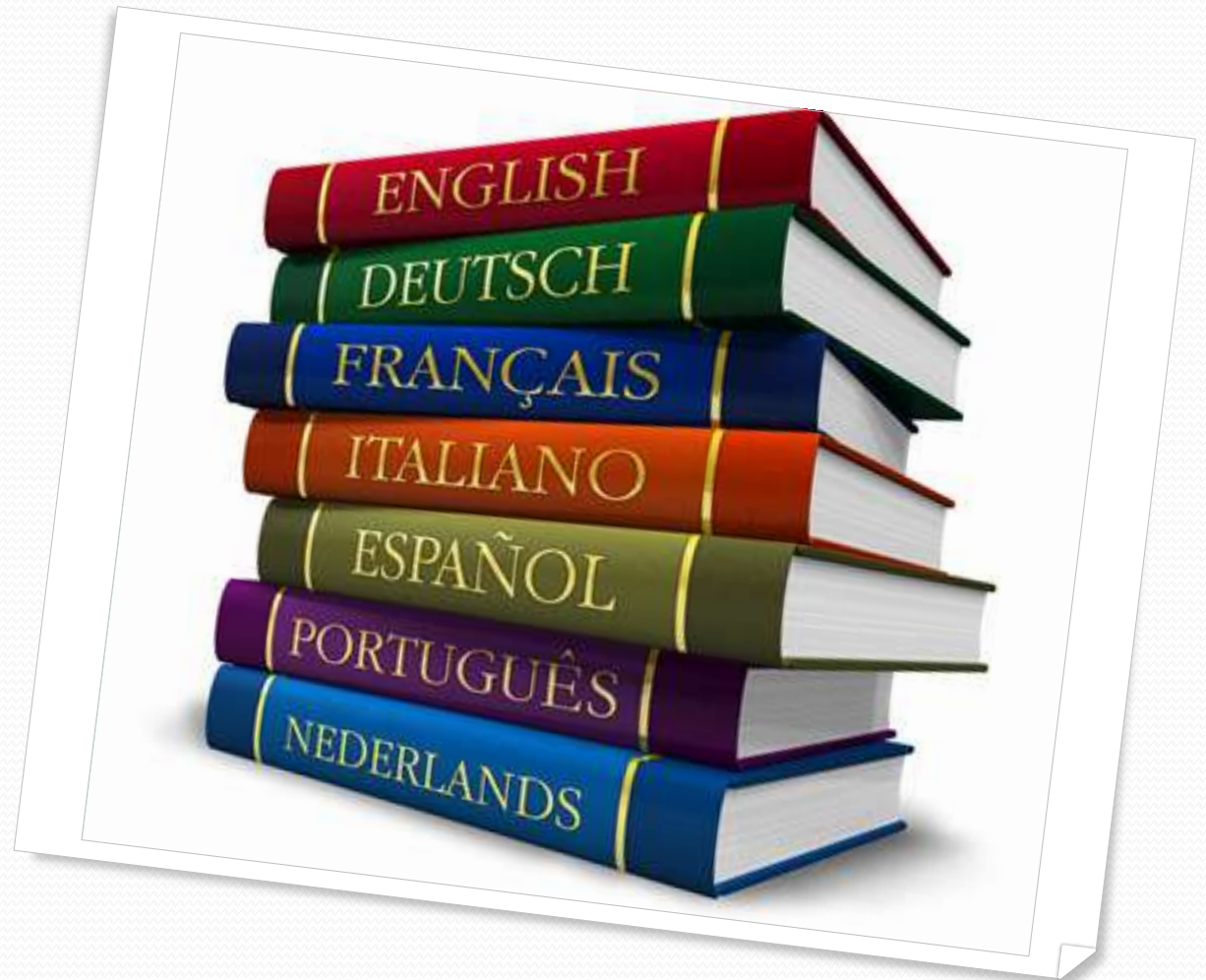


TŪRAMA

DÉPÔT EN LIGNE
DE
DOCUMENT(S) À
TRADUIRE



Semaine de l'Innovation Publique 2016

- L'administration polynésienne innove
- Téléservice du Service de la Traduction et de l'Interprétariat (STI)



TŪRAMA : DÉPÔT EN LIGNE DE
DOCUMENT(S) À TRADUIRE

Existence juridique du STI

- **Arrêté n° 1266 CM du 20 octobre 1986 portant organisation du Service de la Traduction et de l'Interprétariat**

(JOPF du 1^{er} novembre 1986, n° 31, p. 1430)

Modifié par :

- Arrêté n° 832 CM du 20 août 1997 ; JOPF du 1997, n° 35, p. 1748 ;
- Arrêté n° 1725 CM du 23 décembre 1998 ; JOPF du 31 décembre 1998, n° 53, p. 2825 ;
- Arrêté n° 153 CM du 6 septembre 2004 ; JOPF du 16 septembre 2004, n° 38, p. 2971 ;

Missions du STI

- Langues de travail = français, reo Tahiti, anglais, espagnol
- Traductions (à l'écrit)
- Interprétations (à l'oral)
- Agents assermentés auprès du TPI de Papeete = validité légale des documents traduits
- Information, formation, MAJ des connaissances des agents de l'administration en matière linguistique : lexique bilingue (F/T) disponible et trilingue (F/T/A) en cours d'élaboration (projet de service)
- Cœur de métier = TRADUCTION

3 types de public

1. Secteur public (Présidence, APF, CESC, Ministères et Services du Pays) : service gratuit
2. Particuliers : mission de **SERVICE PUBLIC** du STI (traductions certifiées destinées à l'administration, la Justice ou les hommes de loi – notaires, avocats, etc., ici en Polynésie française ou à l'étranger) : service payant
3. Secteur privé : entreprises privées ou établissements semi-publics : service payant

Le Téléservice du STI : TŪRAMA

- Dépôt en ligne de document(s) à traduire
- Public visé = 2 = **Les Particuliers**
- Actuellement : dépôt (1 déplacement) + récupération du document traduit, tamponné et signé (1 déplacement) = 2 déplacements
- Objectifs et avantages : réduire les déplacements (personnes habitant loin : communes, voire îles éloignées)

Dans la pratique...

- Téléservice accessible via Internet sur plusieurs supports : ordinateur de bureau, tablettes, smartphones...
- Page avec des champs à renseigner : nom, contact, date souhaitée de remise du document traduit, motif pour cette date...
- Fichiers image (photos) ou PDF (scan)
- Les demandes arrivent au secrétariat, qui gère et dispatche ensuite les demandes entre les agents du STI.
- Une fois la traduction terminée, l'utilisateur est prévenu par email et/ou téléphone. Il vient récupérer son document traduit et présente l'original pour vérification de la conformité avec le document transmis sous forme numérique.
- Le paiement se fait à ce moment-là, suivant tarification établie par arrêté.

Évolutions à venir

- Ajustements en fonction du retour d'expérience des usagers (formulaire de sondage de satisfaction et/ou de suggestions d'améliorations)
- Ajustements en fonction du retour d'expérience des agents du STI
- Interface en reo Tahiti
- Tutoriel bientôt disponible pour l'utilisation de Tūrama
- Dématérialisation totale du processus avec signatures numériques
- Dématérialisation du paiement avec possibilité de paiement en ligne
- ...

Fin de la présentation

- Merci de votre attention.
- Des questions?

